

Comment Dakhla attire ses investisseurs

- Mesures fiscales alléchantes, taux préférentiels, exonérations...
- Des contrats particuliers peuvent être conclus avec l'Etat
- Garantie de transfert pour les investissements en devises

AFIN de créer une dynamique économique dans la région de Dakhla-Oued-Dahab, des mesures fiscales ont été mises en place pour encourager les investisseurs aussi bien pour la création d'entreprises que pendant l'exploitation de leurs projets. Droits d'enregistrement, droits de douane, TVA, taxe urbaine, impôts des patentes, Participation à la solidarité nationale (PSN), IS et IGR, toutes ces taxes, entre autres, bénéficient soit d'une exonération totale, soit d'un taux préférentiel. Les entreprises ayant un programme d'investissement qui répond à certains critères relatifs au montant de l'investissement, le nombre d'emplois stables à créer, le transfert de technologie et la contribution à la protection de l'environnement, peuvent conclure des contrats particuliers avec l'Etat. Ceux-ci leur permettent de bénéficier d'une exonération partielle sur les dépenses d'acquisition du terrain, des dépenses d'infrastructures hors site et des frais de la formation professionnelle. En outre, les entreprises ont la possibilité de constituer une provision annuelle pour



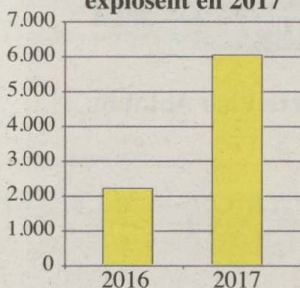
Tapis rouge pour les investisseurs dans les provinces du Sud. Mais le décollage économique indéniable que connaît la région, avec ses secteurs phares tourisme et pêche, pose également des défis: celui de l'accompagnement de cette dynamique afin de pérenniser les investissements (Ph. SB)

rement à Dakhla qui, hormis le tourisme et la pêche, secteurs de prédilection, mise aussi sur les services. C'est la tendance qui se dégage des investissements consentis en 2017, avec une augmentation de 275% par rapport à l'année précédente. Dans le détail, ce sont 394 projets qui ont été approuvés pour un montant de plus de 6 milliards de DH. Une manne financière qui devait permettre la création de 13.142 emplois! Sans surprise, la plus grosse part émane du tourisme qui accapare ainsi 37% du montant d'investissement global

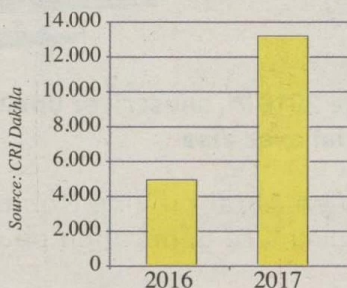


L'industrie de la pêche dans la région concentre 1,25 milliard de DH. Actuellement, une quinzaine de projets aquacoles existent, mais se concentrent essentiellement dans la baie de Dakhla, sur les sites de Boutalha et Duna Blanca. L'activité se base sur la conchyliculture, en particulier pour l'élevage des huîtres (Ph. SB)

Les investissements explosent en 2017



Et les emplois aussi



Les résultats enregistrés au niveau du CRI en 2017 montrent une augmentation du montant d'investissement de 275% par rapport à l'année précédente. Le secteur touristique est celui qui attire le plus les investisseurs, mais l'industrie de la pêche reste le meilleur employeur de la région

investissement qui peut atteindre 20% du bénéfice fiscal avant imposition et doit représenter au maximum 30% de l'investissement projeté en biens d'équipement, matériel et outillage. Pour les investissements en devises (étrangers ou MRE), il y a la garantie de transfert des capitaux investis et des plus-values.

Rien de tel pour attirer un maximum d'investissement dans la région, particuliè-

avec 2,19 milliards de DH. Il est talonné par l'industrie de la pêche et les services divers avec respectivement des investissements de l'ordre 1,25 milliard et 1,04 milliard de DH (21% et 17% du montant global). Le BTP, l'élevage et l'agriculture et l'agroalimentaire suivent avec 14%, 10% et 1%. L'analyse sectorielle du nombre d'emplois prévu durant l'année 2017 montre que l'industrie de la pêche

est le secteur le plus créateur de postes d'emploi avec un pourcentage de 27%, suivi par le secteur du tourisme avec 26% et le secteur de services divers avec 24%. L'année 2018 promet ainsi d'enregistrer un décollage économique notable avec la concrétisation de ces projets.

Autre indicateur révélateur de la dynamique que connaît la région de Dakhla, la création d'entreprises. En effet, durant l'exercice 2017, le guichet d'aide à la création d'entreprises du Centre régional d'investissement de Dakhla a enregistré la création de 984 entreprises, avec le secteur du commerce (49%), des services (22%) et du tourisme en tête, avec respectivement 479, 219 et 108 unités. Une croissance accompagnée d'un investissement 638,55 millions de DH et la création de 3.759 emplois. Les secteurs du tourisme, du bâtiment et travaux publics, de l'agriculture et pêche et de l'agroalimentaire, ont constitué respectivement 11%, 8,7% et 2% du total des entreprises créées. La nature juridique des entreprises reste do-

minée par la SARL. La répartition sectorielle des entreprises commerciales illustre la prédominance du secteur du commerce (49%), suivi de celui des services (22%). En outre, ce sont quelque 590 certificats négatifs qui ont été délivrés par le CRI de Dakhla. Par secteur d'activité, la répartition des intentions de création des sociétés commerciales montre la prédominance du secteur des services avec un taux de 37%, suivi de celui du commerce avec 20%. Les autres secteurs sont l'agriculture et la pêche avec 18%, le bâtiment et travaux publics avec 13%, 11% pour le tourisme et enfin 1% pour le secteur industriel.

Cette accélération des investissements témoigne de l'importance des secteurs du tourisme, l'industrie de pêche et les services divers au niveau de la région. Mais indique également et surtout l'impératif d'accompagner cette dynamique avec des projets structurants pour maintenir la cadence et pérenniser ces investissements. □

Sabrina BELHOUARI



Dakhla aura bientôt sa zone franche d'exportation

◆◆◆
• Sa particularité, exonérations sur plusieurs taxes et liberté de change

• Pêche et agriculture, les principales activités de la ZFED

LA ville de Dakhla dispose d'une zone franche d'exportation (ZFED) lui permettant de se positionner par rapport aux autres zones portuaires nationales. De par sa proximité des ressources halieutiques de la région, l'existence de voies de transport maritime, aérienne et terrestre faciles d'accès, la ville offre un avantage énorme en matière d'exportation, mais surtout en fiscalité. Ainsi, les opérations commerciales, industrielles et de services, réalisées avec l'étranger par les entreprises installées dans la ZFED, bénéficient d'une liberté totale de change quels que soient la nationalité et le lieu de résidence de l'opérateur. En outre,



Plusieurs activités sont admises dans la ZFED. Parmi elles, les activités commerciales rattachées aux industries agroalimentaires et des produits de mer pour lesquels la région se prête à merveille (Ph. L'Economiste)

les marchandises entrant ou sortant de la zone ainsi que celles qui y séjournent sont exonérées de tous droits, taxes ou surtaxes sur l'exportation, la circulation, la consommation ou la production. De plus, il y a exonération totale des droits

d'enregistrement et de timbre pour les actes de constitution et d'augmentation à la réalisation d'un projet dans la zone. L'exonération touche également l'impôt des patentes et ce pendant les 15 premières années pour tout ce qui est immo-

bilier et équipement nécessaire à la réalisation du projet. Il y a exonération sur la taxe urbaine, la taxe de Participation à la solidarité nationale appliquée sur les bénéficiaires se portant sur 10%, et même une exonération sur les dividendes et parts sociales. Tout ceci afin d'encourager l'investissement et booster l'économie à Dakhla et dans la région de manière générale. Plusieurs activités sont admises dans la ZFED. Elles sont définies suivant les caractéristiques économiques de la région et concernent les industries agroalimentaires, les activités de congélation, de traitement et de transformation des produits de mer ainsi que des produits agricoles. Les activités commerciales rattachées aux industries agroalimentaires et des produits de mer sont également concernées. Les activités de service liées à la logistique portuaire, les industries de construction et de réparation navales, mais aussi plastiques, métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques sont admises dans la ZFED. □

Sabrina BELHOUARI